

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2021

Présents : Mrs BERTIER (en visioconférence), MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mmes GODARD, LE BATARD, Mrs PHILIPPE Louis, PLINE, DIMESIC, Mme LEONARD, Mr VILLEDIEU, Mme LEGOUPIL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes BUTET, AGNÈS, EUDES, Mr MAHEUT, Mme DUPONT.

Absents Excusés : Mme LECOINTRE, Mr ROUZIC.

Secrétaire : Mme DUPONT

2021/047 : INTRODUCTION

Mr BERTIER, Maire du Molay-Littry, contraint d'être en distanciel, a participé à la réunion du Conseil Municipal en visioconférence.

La réunion a été animée par Mr MARIOTTI, premier Adjoint.

En début de séance, Mr MAHIEU, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal le Maire et les Adjoints du Conseil Municipal des jeunes :

- Capucine CHEVREUX (Maire)
- Louna ROUZIC (1ère Adjointe)
- Tom CHAPELLE (2^{ème} Adjoint)
- Juliette GAZONNAUD (3^{ème} Adjointe).

Ceux-ci ont participé pendant une heure à la réunion du Conseil Municipal, notamment en prenant connaissance des thèmes abordés liés à la sécurité et au ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal les félicite pour leur investissement et les accompagnera dans leurs décisions.

2021/048 : PARTICIPATION CITOYENNE

Le Major VANDERSTRAETEN et le Gendarme BERTHAUD des Services de la Gendarmerie de la COB d'Isigny-sur-Mer ont présenté au Conseil Municipal le dispositif de participation citoyenne qui a pour but de renforcer les liens entre les forces de sécurité de l'Etat, la police municipale et la population.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 6 abstentions, accepte de mettre en œuvre ce nouveau dispositif sur la Collectivité.

Un travail de coordination va pouvoir se mettre en place et le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

2021/049 : COLLECTEA

Mr Frédéric RENAUD, Président de Collectéa et Mr Antoine de BELLAIGUE, vice-président du SEROC ont présenté au Conseil Municipal la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères et du sélectif qui sera mis en place en septembre-octobre, pour tenir compte de l'extension des consignes de tri.

Des bacs roulants à couvercle jaune seront distribués à chaque foyer, pour une collecte tous les 15 jours (jeudi) sur l'ensemble de la Commune.

Le ramassage du mardi pour les ordures ménagères reste inchangé.

Le Conseil Municipal mettra tout en œuvre pour faciliter cette nouvelle organisation dans notre Commune et va travailler sur l'intégration des containers semi-enterrés dans l'aménagement futur de la place et ce, afin de répondre à l'attente des commerçants.

2021/050 : BUDGET DM n° 1

Afin de tenir compte de la notification de l'état fiscal 1259 et des dotations de l'État après le vote du budget, le Conseil Municipal décide de prendre en compte ces montants en prenant la décision modificative n° 1 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> : art 678 (charges exceptionnelles) :	+ 57 211 euros
<u>Recettes</u> : art 73111 (taxes foncières) :	- 79 258 euros
art 711 (dotation forfaitaire) :	+ 4 697 euros
art 74121 (dotation solidarité rurale) :	+ 26 346 euros
art 74127 (dotation nationale de péréquation) :	+ 30 686 euros
art 748313 (compensation réforme de la TP) :	+ 976 euros
art 74834 (compensation Etat exonérations taxes foncières)	+ 109 405 euros
art 74835 (compensation Etat exonérations taxe habitation) :	- 35 641 euros

Total	+ 57 211 euros

2021/051 : SUBVENTION

Lors de l'élaboration du budget pour les subventions allouées aux associations, il s'avère que le dossier concernant "Les As du Volant" n'a pas été étudié.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui allouer 250 euros pour 2021, montant identique à l'année 2020.

Ces crédits sont ouverts au budget primitif 2021, à l'article 6574 (subventions).

2021/052 : TRAVAUX ENEDIS - RUE DU VIEUX MOULIN

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité rue du Vieux Moulin pour permettre la construction de 5 parcelles d'un montant de 9 201,95 euros TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces travaux et à encaisser le remboursement de ceux-ci par la Société DPRZ bénéficiaire de cet aménagement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les écritures suivantes en décision modificative n° 2 sur le budget principal 2021 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : art 615231 (travaux de voirie) : + 9 202 euros

Recettes : art 7588 (autres produits de gestion courante) : + 9 202 euros.

2021/053 : CRÉANCES ÉTEINTES

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de surendettement de Mr Thouroude faisant apparaître une dette non soldée de 308,66 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir le mandat correspondant à l'article 6542 (créances éteintes).

2021/054 : PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise et ce, suite à la promotion interne d'un agent. Cette nomination doit respecter la procédure préalable à savoir publicité de cette création auprès des services du Centre de Gestion.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} Classe occupé par cet agent.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant après l'accomplissement des formalités obligatoires lié à cette nomination.

2021/055 : PERSONNEL NON TITULAIRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels et ce, pendant l'absence d'agents titulaires, sur une large période, à condition que celle-ci soit prise en charge par l'assurance du personnel.

Les contrats sont établis en fonction des arrêts de travail des agents titulaires.

2021/056 : BÂTIMENT 83 RUE DE LA GARE

Dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier appartenant à Mme KUNKEL Francine, sis dans la copropriété du 81 et 83 rue de la Gare, cadastré section M numéro 220 et portant le numéro de lot TROIS, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à savoir :

- à acquérir ce bien moyennant le prix d'UN EURO SYMBOLIQUE,
- à faire établir l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet,
- à signer tous les actes afférents à cette acquisition
- à payer le prix de vente, les frais d'acte notarié ainsi que les autres frais éventuels liés à cette acquisition.

2021/057 : TERRAIN PETITS CARREAUX

Dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier appartenant à Mme DERMILLY Emmanuelle, sis 2199 Route de Balleroy, cadastré section B numéro 111, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à savoir :

- à acquérir ce bien moyennant le prix D'UN EURO SYMBOLIQUE,
- à faire établir l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet,
- à signer tous les actes afférents cette acquisition,
- à payer le prix de vente, les frais d'acte notarié ainsi que les autres frais éventuels liés à cette acquisition ».

2021/058 : BÂTIMENT 81 ET 83 RUE DE LA GARE

Dans le cadre de la vente des biens et droits immobiliers au profit de Samuel Charlotte DUMAS domiciliés Haut de Brunville à Saint-Loup-Hors (14400), sis dans la copropriété du 81 et 83 rue de la Gare, cadastré section M numéro 220 et portant les numéros de lot DEUX, TROIS, QUATRE, SIX, SEPT, NEUF et DIX,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, savoir :

- à vendre ces biens moyennant le prix de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €),
- à faire établir l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet,
- à signer tous les actes afférents à cette vente.

2021/059 : COMMISSION MUSÉES

Mme PHILIPPE, Adjointe au Maire, précise que les travaux concernant la scénographie du Musée de la Mine se terminent, les derniers ajustements sont en cours de régularisation. Le tableau de Guillaume Lance doit être protégé. Un devis est en cours, mais une réflexion est également faite en interne pour une réalisation en régie.

Ces travaux seront pris en charge par la Collectivité.

La Commission a analysé les candidatures selon des critères bien définis pour les 2 postes de saisonniers qui seront recrutés pour le fonctionnement des 2 musées ; 2 candidatures ont été retenues.

Les contrats précisant les conditions de travail seront établis dès que les musées seront autorisés à ouvrir.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ceux-ci, les crédits sont ouverts au budget.

Les plantations de vivaces ont été faites au Moulin de Marcy selon un aménagement défini par la Commission et une réflexion sur des nouveaux plants pourra se faire pour développer certaines animations sur le site.

2021/060 : COMMISSION SÉCURITÉ - AMÉNAGEMENT - CIMETIÈRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les différents thèmes abordés au cours de la commission "Sécurité – Aménagement - Cimetière"

L'aménagement de la voie verte entre la Moignerie et Goville : Le Conseil Municipal valide la proposition de poser des barrières de couleur bordeaux, aux deux extrémités de chaque tronçon

réglémentant ainsi la circulation et le stationnement sur cet axe et l'accès des riverains. Le Conseil autorise le Maire à signer cet arrêté sous réserve de l'accord de la commune du Breuil-en-Bessin.

Réglementation du Cimetière :

- Le Conseil Municipal décide de ne pas limiter le nombre d'urnes pouvant être acceptées dans le vide sanitaire d'une sépulture.
- Le Conseil Municipal décide de ne conserver que des fleurs naturelles au pied de la stèle du jardin du souvenir.
- Le Conseil Municipal n'autorise les interventions sur les sépultures que par un professionnel du domaine funéraire.

Ces décisions seront reprises dans le règlement applicable à ce jour.

Le Conseil a pris connaissance du coût d'installation d'un logiciel pour la gestion des cimetières d'un montant estimé à 25.671,60 euros.

Le Conseil sollicite une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du guichet France Relance pour le soutien à l'ingénierie, au déploiement, à l'accompagnement et à la formation des collectivités. Le Conseil autorise le Maire à déposer le dossier correspondant à cette aide.

Le Conseil sera tenu informé sur la décision prise à cet égard.

Travaux d'accessibilité 2021 : Dans le cadre du programme engagé depuis 4 ans sur l'accessibilité des bâtiments publics, la commission a recensé les derniers travaux à réaliser, soit en régie, soit en entreprise.

Le Conseil sera tenu informé sur la réalisation de ceux-ci.

Sécurisation : Pour réduire la vitesse rue Yves Bernard, l'Agence Routière Départementale propose à la Commune d'aménager le carrefour avec la rue Bovey Tracey en changeant le système de priorité. Le Conseil Municipal n'est pas hostile à cette proposition qui devra être chiffrée pour le budget 2022. Pour la sécurisation des piétons route de Tournières et rue de Bayeux, ces aménagements sont possibles, un chiffrage sera à réaliser pour le budget 2022.

Réaménagement salle du Conseil Municipal : Le Conseil a pris connaissance du devis concernant les honoraires d'architecte pour le réaménagement de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil souhaite que ce dossier soit étudié par la Commission « Bâtiments communaux » pour définir les travaux à prévoir dans cette salle et que le Conseil statue ensuite sur la réalisation ou non de ceux-ci.

2021/061 : COMMISSION LOGEMENT

Madame GODARD, Adjointe au Maire a présenté au Conseil Municipal le travail de la commission logement qui a souhaité rappeler le fonctionnement de celle-ci lors des attributions de logements.

En fonction des logements libérés, la commission propose 3 candidats au bailleur social qui est le seul décideur.

2021/062 : EAUX PLUVIALES

Monsieur Louis PHILIPPE, Conseiller Municipal et délégué de l'intercom Isigny-Omaha-Intercom, informe le Conseil qu'un diagnostic sur le réseau d'eaux pluviales doit être réalisé. Il s'agit d'un coût pour la collectivité, cependant Isigny-Omaha-Intercom se propose d'associer les communes

concernées par ce dossier avec le diagnostic qu'il doit réaliser sur le réseau d'assainissement, afin de réduire le coût.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative et autorise le Maire à prendre avec l'Intercom Isigny-Omaha les dispositions nécessaires pour réaliser cette prestation en partenariat.